



Assemblée générale

Distr. limitée
2 septembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 98 g) de l'ordre du jour

Désarmement général et complet : convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

Indonésie* : projet de décision**

Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

L'Assemblée générale,

Rappelant le paragraphe 2 de sa résolution 62/29 du 5 décembre 2007, et notant que le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire, n'a pas tenu ses sessions d'organisation et de fond au cours de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale en 2008, décide de poursuivre le travail visant la convocation de ces sessions du Groupe de travail aussitôt que possible.

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des non-alignés.

** Pour pouvoir donner suite au présent projet de décision, l'Assemblée générale devra examiner le point 98 g) de l'ordre du jour directement en séance plénière.

